

# REGLEMENT DE CONSULTATION

Marché à procédure adaptée

**PRESTATIONS DE TRANSPORT ET D'HEBERGEMENT POUR UN  
VOYAGE EN ALLEMAGNE (autour du Lac de Constance) POUR 49  
ELEVES ET 5 ACCOMPAGNATEURS**

Date et heure limites de réception des offres

**25 Août 2021, 16H00**

Référence : Allemagne 2021/22

## **ARTICLE 1 – OBJET ET FORME DE LA CONSULTATION**

La consultation porte sur l'organisation d'un voyage en Allemagne pour soit 49 élèves et 5 accompagnateurs, du 10 au 15 avril 2022.

Les prestations feront l'objet d'un marché à procédure adaptée passé en application du Décret n° 2016-360 du 25 Mars 2016 modifié et par les articles L2123-1 et R2123-1 et suivants du Code de la Commande Publique.

## **ARTICLE 2 – DUREE DU MARCHE/PERIODE D'EXECUTION**

Les dates de ce voyage n'étant pas modifiables, les candidats doivent s'engager dans leur offre à organiser ce voyage aux dates indiquées à l'article 1er de ce règlement, soit du 10 au 17 avril 2022. Le marché est conclu à compter de sa notification. (Date prévisionnelle de notification: septembre-octobre 2021).

## **ARTICLE 3 – ALLOTISSEMENT**

Ce marché n'est pas alloti. Les prestations sont réparties en un lot unique désigné ci-dessous: Prestations de transport et d'hébergement pour un voyage autour du Lac de Constance ( Allemagne) pour 49 élèves et 5 accompagnateurs. La candidature doit concerner l'ensemble du lot. A défaut, elle sera automatiquement rejetée.

## **ARTICLE 4 – DELAI DE VALIDITE DES OFFRES**

Le délai de validité des offres est fixé à 40 jours (quarante jours) à compter de la date limite de réception des offres.

## **ARTICLE 5 – PRESENTATION DES OFFRES**

Les offres seront entièrement rédigées ou traduites en langue française et exprimées en EURO.

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, datées et signées par lui :

### **Pièce de la candidature**

La lettre de candidature incluant l'habilitation du mandataire par ses co-traitants en cas de groupement momentané d'entreprises;

La déclaration du candidat incluant:

1. les documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée pour engager le candidat
2. la déclaration sur l'honneur dûment datée et signée par le candidat pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article 43 modifié du Code des marchés publics,

3. le cas échéant, si l'entreprise est en redressement judiciaire, la copie du (ou des) jugement(s) prononcé(s) à cet effet,

4. Les renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise tels que prévus à l'article 45 modifié du Code des marchés publics,

Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les services objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles,

5. Les renseignements concernant les capacités professionnelle et technique de l'entreprise tels que prévus à l'article 45 modifié du Code des marchés publics,

6. Un certificat de qualité sous la forme d'un numéro d'agrément de tourisme ou de licence d'agent de voyage.

N.B : Les formulaires de déclaration du candidat DC1 et DC2 sont librement téléchargeables sur le site du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie : [www.minefe.gouv.fr](http://www.minefe.gouv.fr)

### **Pièces de l'offre**

Un projet de marché comprenant:

-L'acte d'engagement (DC 3) complété et signé avec le bordereau de Décomposition du Prix Global et forfaitaire (DPGF) annexé.

-Un mémoire technique comprenant: les fiches techniques explicitant ou précisant l'offre, notamment le descriptif détaillée de l'organisation du séjour, le prix (pension, transport, autres), les informations sur le transporteur et la description détaillée du lieu d'hébergement permettant d'en apprécier l'implantation, la structure et le confort.

## **ARTICLE 6 – MODALITES ET DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES**

**\*Transmission sous forme dématérialisée sur la plateforme de l'A.JI :**

**\*Transmission sous forme électronique à l'adresse suivante :**

**gest.0470005a@ac-bordeaux.fr**

**\*Transmission sous forme « papier » :**

Les candidats transmettent leur offre sous pli fermé à l'adresse suivante :

**COLLEGE JASMIN LES ILES**

**INTENDANCE**

**BP 80199**

**41/47, avenue du Général de Gaulle**

**47005 - AGEN CEDEX**

**Avant le 25 Août 2021 à 16H00**

Les plis qui seraient remis ou dont l'accusé de réception serait délivré après la date et l'heure limites précitées, ainsi que remis sous pli non cachetés, ne seront pas retenus. Ils seront renvoyés à leurs auteurs.

./..

## **ARTICLE 7 – LES CONDITIONS D'ATTRIBUTION DU MARCHÉ**

### **➤ Les critères relatifs à la candidature sont :**

- Capacités financières évaluées en fonction du chiffre d'affaires global et des chiffres d'affaires concernant les services objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles ;

- Capacités professionnelles et techniques évaluées en fonction de la présentation d'une liste des principaux services réalisés au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé.

### **➤ Le jugement des offres:**

L'offre économiquement la plus avantageuse sera appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous et pondérés de la manière suivante :

Allotissement (lot unique)	Qualité de la prestation (notes maximum)	Prix (note maximum)
Prestations de transport et d'hébergement pour un voyage en Allemagne (autour du Lac de Constance) pour 49 élèves et 5 accompagnateurs	60 %	40%

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le candidat produise une attestation d'assurance de responsabilité civile en cours de validité et les justificatifs prévus à l'article 46 modifié du CMP : NOTI 1, NOTI 2 ou équivalents. Il sera demandé au titulaire du marché en début d'exécution du marché de fournir un certificat d'agrément délivré par la DDPP (direction départementale de la protection des populations).

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre incomplète ou ne respectant pas les indications de présentation précisées à l'article 6 du présent document sera immédiatement écartée.

## **ARTICLE 8 – RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES**

Les renseignements complémentaires pourront être obtenus auprès de :

gest.0470005a@ac-bordeaux.fr

delphine.krawczyk@ac-bordeaux.fr

ou

05 53. 47 29 10 : Eric LEBRERE ou Delphine KRAWCZYK